



OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

« SERVICES 1 : AINÉS, LOGEMENT, TRANSPORTS, SERVICES COMMUNAUX ET SOCIAUX »

Le 14 octobre 2013 à l'administration communale

Marloie, le 17 octobre 2013

Présents : M^{me} V. Lecomte, Présidente de la CLDR ;
M^{mes} et Ms. L. Dereppe, L. Bernard-Frulleux, S. Deschutter-Jacobs, S. Themlin, E. Vandeuren, Ch. Vandeuren, D. Lecarte, C. Guisse, M. Brasseur, M. Fourneau, M-A. De Wilde, F. Gaupin, J-P Borrey, A-M. Taviet ;
M^{me} J. Hautenauve, Agent-relais communal pour l'ODR ;
M. V. Laborey, bureau d'études Lacasse, auteur du PCDR ;
M^{me} F. Lesuisse et A. Jacquet, FRW.

Madame Valérie Lecomte, Echevine en charge du développement rural et Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour.

Les thèmes abordés à cette réunion sont les services aux aînés, le logement, le transport public, les services communaux et sociaux. Une seconde réunion consacrée aux services aura lieu le 21 octobre mais axée cette fois sur l'enfance, la jeunesse et l'enseignement. Une réunion « mobilité » réservée à la sécurité routière et à la mobilité douce sera organisée en 2014.

1. Introduction et contexte

La commune de Somme-Leuze mène depuis plusieurs mois une nouvelle **Opération de Développement rural**. Cette démarche a pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme (le PCDR, programme communal de développement rural). Elle s'inscrit dans une politique d'aide aux communes rurales mise en place par la Wallonie (décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural). Elle concerne toutes les thématiques de la vie communale (mobilité, économie, social, culture, santé, agriculture...) et implique la participation de la population.

Le **PCDR est le document de synthèse** de l'Opération de Développement rural. Il comprend une analyse socioéconomique de la commune, la synthèse de la dynamique citoyenne, la stratégie de développement rural pour les dix années à venir et les projets ou actions qui seront développés dans ce cadre. L'approbation de ce programme par la Région ouvre la porte au subventionnement des projets (qui peut aller jusqu'à 80 % du montant).

Plusieurs étapes ont déjà été franchies pour élaborer le PCDR :

1. La consultation de la population :

De janvier à mars 2012, des réunions de consultation se sont déroulées dans les différents villages de l'entité afin de cerner les besoins des habitants.

2. La mise en place de la Commission locale de développement rural :

Composée de 42 habitants (dont 10 membres du Conseil communal), cette Commission est représentative de la population (équilibre entre les villages, catégories socioprofessionnelles, âges, sexes). Elle veille à la bonne mise en œuvre de l'opération et participe à l'élaboration du PCDR. Les membres se sont déjà réunis à 4 reprises. Sur base de l'avis de la population recueilli par la FRW et de l'analyse socio-économique élaborée par l'auteur de PCDR (bureau Lacasse), ils ont réalisé un diagnostic du territoire et ont dégagé 4 grands défis pour le développement de Somme-Leuze. Afin d'aller plus loin et de mieux cibler les objectifs de développement et les projets pour ces thèmes, plusieurs groupes de travail ouverts à la population sont mis en place.

→ L'ensemble des réflexions menées dans les groupes de travail sera repris par la CLDR et synthétisé dans le PCDR.

2. Présentation de l'état des lieux de la commune et des enjeux pour ce thème,

par le bureau d'étude Lacasse-Monfort

2.1. Diagnostic

Après avoir présenté différentes données socio-économiques, l'auteur de PCDR a dégagé les atouts et faiblesses du territoire liés aux différentes thématiques abordées lors de cette réunion :

Les aînés :

- L'augmentation de population, associée à un vieillissement, entraîne de nouveaux besoins en matière de services. C'est un atout (création d'emplois, offre en services...) mais aussi une difficulté (financement, organisation...).
- La commune gère quelques logements adaptés aux personnes âgées, mais il subsiste une certaine demande.
- Le CPAS a créé la maison des aînés à Noisieux et propose différents services aux personnes âgées.

Les services :

- De nombreux habitants ont souligné l'efficacité des services communaux et de la gestion administrative et financière de la commune.
- Le bulletin communal « Direct » mériterait d'être plus attractif.
- Les habitants constatent une bonne prise en charge des services et aides aux plus démunis, mais estiment qu'il y a parfois un manque d'information et de communication au niveau social.
- L'existence d'un Plan de Cohésion Sociale est un plus.
- Les habitants ont fréquemment évoqué leur sentiment d'insécurité. Ils estiment que la police est trop peu disponible et présente sur le terrain.
- Les habitants ont déploré la faiblesse des transports en commun, tant pour aller d'un village à l'autre, que pour se rendre à l'extérieur de la commune (même pour rejoindre une gare).

Le logement :

- La Commune de Somme-Leuze a pris la problématique du logement à bras le corps, de la construction de logements sociaux à la rénovation de bâtiments en passant par la création d'un service logement et de plusieurs lotissements ainsi qu'à la réhabilitation de plusieurs domaines.
- La population de la commune augmente et la taille des ménages diminue ; cela implique une demande accrue en logements.
- Les problématiques rencontrées lors de la recherche d'un logement sont le coût des bâtiments et des terrains ainsi que la faiblesse du marché locatif (peu de possibilités, surtout à un prix modéré).
- Il existe une demande importante pour des logements adaptés (seniors, handicapés, transit...).
- L'objectif de la Wallonie d'atteindre 10 % de logement public n'est pas atteint à Somme-Leuze, ce qui est le cas de presque toutes les communes rurales. Néanmoins, la commune étoffe progressivement son offre en logements publics de types différents (sociaux, moyens, de transit...).

2.2. Stratégie

Face à ce constat, la CLDR a énoncé le défi suivant : **Parions qu'en 2025, Somme-Leuze sera une Commune répondant aux nouveaux besoins de chacun**

Deux objectifs opérationnels sont plus directement dédiés aux thèmes de la réunion :

➤ **Développer des réponses en matière de services, de culture et de loisirs**

Cet objectif vise notamment les nouveaux besoins à anticiper à la lumière de phénomènes comme le vieillissement de la population, la rurbanisation (intégration des néo-ruraux, besoin d'accueil de la petite enfance ou d'accès à l'enseignement, développement de

nouvelles formes de solidarité...), l'augmentation du prix de l'énergie ou la disparition des services de proximité. Il aborde aussi le développement de la culture et du sport et de leurs nombreux bénéfices sur le bien-être de chacun.

➤ **Aménager le territoire pour une meilleure adéquation aux besoins de sa population**

Un axe de réflexion réside dans les mesures à prendre pour améliorer le contexte territorial (requalification des parcs résidentiels et des zones de loisirs, adaptation du plan de secteur, infrastructures et travaux communaux, préservation de la qualité de l'environnement...). L'objectif traitera aussi des moyens disponibles pour proposer des logements adaptés aux différentes tranches de la population et particulièrement les jeunes locaux.

3. Débat : études des projets et actions à mettre en place

3.1. Objectif et méthode

Afin d'identifier les enjeux importants et les pistes de solutions pour chaque thématique, les agents de la FRW proposent aux participants, soit de se réunir en sous-groupes, soit de débattre en plénière de chaque thème. Cette seconde solution est retenue car elle présente l'avantage de permettre à toute l'assemblée de bénéficier de l'expertise de personnes ressources telles que :

- Valérie Lecomte, Echevine du logement
- Cécile Guisse, Conseillère en mobilité, Chef de projet du Plan de Cohésion Sociale (PCS)
- Denis Lecarte, Président du CPAS et en charge de la Maison des aînés
- ...

Les thèmes sont donc passés en revue un par un avec, pour chacun, une présentation des idées de projets émises lors des réunions de consultation dans les villages.

Les animateurs invitent les participants à garder en tête tout au long des discussions, le bien-être et l'intégration de chaque public (personnes âgées, handicapés, jeunes, personnes précarisées, etc.) dans la vie communale et la mixité de ces publics.

3.2. Résultats par thème

1. AÎNES :

Projets émanant des réunions de consultation de la population :

- Maison de repos avec différents services (via CPAS)
- Résidences-services (ou structure similaire) rassemblant du logement, des services et des activités de loisirs pour les Aînés

➔ **Réactions des participants :**

- La maison des aînés organise des activités diversifiées 3 fois par semaine (peinture, cuisine, art floral, conférence, vélo, pétanque, marche...). Cela représentent +/- 100 adhérents qui ne viennent bien sûr pas tous aux mêmes activités. Il existe également des clubs de 3x20 dans de nombreux villages. (*Rem : Pour certains, 100 personnes, c'est déjà beaucoup, pour d'autres, cela ne fait que 100 sur 800. Attention, cela ne veut pas dire pour autant que les 700 autres s'embêtent chez eux !*).
- Aujourd'hui, on doit différencier les « 3x20 » des « 4x20 ». En effet, il y a de nombreux aînés nouvellement pensionnés qui sont encore très actifs et qui ont des besoins très différents des personnes qui ont perdu leur autonomie. Par exemple, l'EPN cartonne (formations à l'informatique) et il y a une liste d'attente.

- En ce qui concerne les problèmes liés à la mobilité, la Maison des aînés va chercher les personnes qui le souhaitent. Mais il y a peu de demandes.
- Les « jeunes aînés » qui conduisent toujours pourraient participer à cette offre en mobilité en allant chercher d'autres non-mobiles. Cet esprit de solidarité encouragerait peut-être certains à venir, là où les services sociaux ou communaux sont pris pour de l'assistantat.
- Un conseil consultatif des aînés (CCA) va bientôt voir le jour. Les membres auront pour rôle de représenter les aînés de la commune et donc d'être à l'écoute de leur besoins. Ils seront bien placés pour orienter les choix en matière d'activités et de services aux aînés.
- Par ailleurs, il ne faut pas forcer la demande. Une offre diversifiée existe pour ceux qui souhaitent venir. Ce que l'on peut éventuellement faire, c'est mieux communiquer.
- Des rencontres intergénérationnelles pourraient être menées → un conseil communal des enfants (CCE) va être mis en place prochainement également. Le CCA pourra solliciter l'avis du CCE. *Rem : Attention que des activités récurrentes (telles qu'un soutien scolaire x jours par semaine) peuvent devenir lourdes pour des jeunes pensionnés qui viennent de retrouver une liberté dans leur gestion du temps. Les activités ponctuelles fonctionnent mieux.*
- La commune réfléchit actuellement à la création d'une maison de repos ; toutefois cela représente un budget très important, des coûts de fonctionnement, une gestion complexe...
- Outre les places d'accueil à éventuellement créer, il faudrait envisager un service d'aide et de conseil pour aider les aînés à aménager leur maison en vue d'y rester le plus longtemps possible. → Le site web *bienvivrechezsoi.be* dispense des conseils aux personnes âgées ou porteuses d'un handicap. La Fondation Roi Baudouin a également édité une brochure de conseils faciles et pratiques. Une communication sera faite en ce sens (peut-être via le futur Conseil des aînés).

2. LOGEMENT :

Projets émanant des réunions de consultation de la population :

- Poursuivre la création de logements pour aider les jeunes ménages
- Disposer de logements adaptés aux différents publics (jeunes, personnes âgées...)
- Réserver les terrains à bâtir communaux aux jeunes de la commune
- Réinstaurer les primes communales
- Communiquer sur les avantages du guichet de l'énergie (aide à l'obtention des primes)

→ Réactions des participants :

- En ce qui concerne l'idée de réserver les terrains à bâtir communaux aux jeunes locaux, une commune n'a pas le droit de favoriser un type de public en particulier. Par contre, lorsqu'elle a acheté et revendu des terrains au « Tige de Nettinne » à un prix attractif (sous condition de ne pas encore être propriétaire), ce sont effectivement surtout des jeunes ménages qui y ont construit. Pour la commune, c'est une opération réussie mais elle ne peut la réitérer régulièrement car cela représente un coût important (frais d'acquisition, de raccordement et d'infrastructures).
- Pour soutenir de jeunes ménages, le CPAS dispose de deux logements à loyer modéré (365 €/mois), pour un contrat d'un an et demi renouvelable 2 fois. Cela aide les locataires à économiser avant d'acheter ou de construire mais on ne peut pas garantir qu'ils s'installeront sur le territoire communal. → La FRW explique qu'il existe aussi le concept des « logements tremplins » : logements locatifs à loyer modéré, mis à la disposition de jeunes ménages par la Commune; si le jeune ménage achète ou fait construire sur la commune, une partie des loyers versés lui est restituée. Ce type de logements est subsidiable dans le cadre d'un PCDR. Selon, le CPAS il y a une demande pour ce type de projet.

Rem : ne pas confondre « logement tremplin » avec « logement de transit » destiné à accueillir des personnes en état de précarité ou privées de leur logement pour des motifs de force majeure (ex: victimes d'un incendie...) pour un temps court (6 mois maximum renouvelable une fois)

- Il existe sur la commune des personnes âgées qui vivent dans un bâtiment devenu trop grand pour elles et qui seraient prêtes à louer une partie à des jeunes, éventuellement avec un principe d'échange de services (ex: petites courses...). A voir si cela doit être une cohabitation dans le bâtiment existant ou la transformation de ce dernier en deux habitations indépendantes. Un projet pilote pourrait être mené pour encourager ce type d'initiative, avec un soutien administratif de la commune (une convention, un parrainage ?). La FRW précise qu'il existe également des logements publics locatifs appelés Kangourous (ou intergénérationnels), conçus et aménagés par un pouvoir public, pour accueillir simultanément des jeunes et des aînés, en encourageant et en facilitant les interactions par l'échange de services. On pourrait envisager la visite de tels logements pour voir comment cela fonctionne concrètement.
- La commune a en projet de réaliser sur le site de l'ancienne école de Noisieux un complexe de logements mixtes comprenant deux logements pour jeunes ménages à l'étage et deux logements pour personnes âgées au rez-de-chaussée ainsi qu'une maison familiale et un logement pour un couple handicapé moteur ou mental léger (avec un éventuel coaching). Le site est idéalement situé avec magasin, église, médecin... à proximité et la Maison des aînés *Nos Mohon* pour des activités.
- N'oublions pas également le projet Weber à Baillonville qui comprendra 2 maisons 3 chambres et 1 maison 4 chambres et est une première réponse à la demande de logements locatifs. Ces habitations sont conçues avec pompe à chaleur et panneaux solaires en vue de réduire la facture énergétique.
- Qu'en est-il en matière de logements publics ? → La Wallonie exige que dans chaque commune les logements publics représentent 10% du parc de logement. Quelques rares communes rurales répondent à cette injonction, surtout celles qui disposent de cités sociales ou de bâtiments à étages. A Somme-Leuze, il faudrait donc environ 230 logements publics (pour une trentaine actuellement). Le respect de cette norme impliquerait donc des budgets colossaux, une urbanisation encore plus importante de certains villages, le risque de création de ghettos.... Le choix du Collège est d'augmenter progressivement son offre en logements publics via des projets mixtes, même si cela le pénalise financièrement auprès de la Région.
- En ce qui concerne l'aide à l'obtention des primes, le service urbanisme dispense déjà des conseils sur demande et travaille en collaboration avec le guichet de l'énergie. Un livret reprenant l'ensemble des primes est à disposition des habitants. Le CPAS de Somme-Leuze est associé aux 5 autres CPAS du Pays de Famenne, ce qui permet l'obtention de prêts à un taux à 0 % pour des travaux de ce type.

3. SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUX

Projets émanant des réunions de consultation de la population :

- Améliorer encore la communication sur les aides sociales, mieux informer les intéressés (ex: sur les possibilités de prise en charge pour un déplacement)
- Possibilité d'ouverture de l'administration communale un soir par semaine (ou sur rendez-vous) éventuellement pour des services limités.
- Rencontre conviviale annuelle entre les villageois et le personnel communal
- Améliorer la communication sur les projets communaux (bulletin communal)
- Installer des bouches d'incendie là où il y a besoin

→ Réactions des participants :

- Les informations sur les différents services sont disponibles dans la brochure « Vivre à Somme-Leuze » et sur le site internet. Toutefois, une feuille de couleur détachable pourrait être ajoutée à la fin du « Direct » en vue de présenter autrement les différents services. *Par exemple : votre vie change et vous avez besoin de repas à domicile ? Contactez Madame 'unetelle'.*
- L'ouverture de l'Administration communale en soirée a déjà été testée mais a rencontré peu de succès. Par contre, lorsqu'il y a vraiment un problème d'horaire, il arrive que les services reçoivent les personnes sur rendez-vous en dehors des heures habituelles. Le samedi, de nombreux services sont disponibles. Les heures d'ouvertures de la poste sont bien plus problématiques : du lundi au vendredi de 9h à 11h30. Ce qui veut dire qu'une personne qui travaille doit prendre congé pour aller chercher un recommandé. Lorsque celui-ci n'est pas réceptionné, il finit par arriver à Havelange. Malheureusement, on ne peut pas demander que le courrier soit livré d'emblée dans une autre poste (Marche, Ciney...). → La commune peut envoyer un courrier de demande d'ouverture le samedi matin ou un soir semaine mais ne peut garantir de résultat.
- Une rencontre conviviale annuelle entre les villageois et le personnel communal. Pourquoi pas mais il faut préciser l'objectif poursuivi. Un accueil avec des nouveaux habitants peut être intéressant, avec la présentation des services, des mandataires et des différentes commissions consultatives. Une activité du genre a été organisée à Noisieux par le passé. Il faudrait voir l'évaluation qui en avait été faite à l'époque.

4. MOBILITÉ (TRANSPORT EN COMMUN) :

Projets émanant des réunions de consultation de la population :

- Créer une ligne de bus Marche – Liège (passage par Somme-Leuze et Havelange)
- Abribus plus nombreux et plus près des habitations
- Améliorer l'offre des TEC
- Soutien de la population de Marche, Somme-Leuze, Havelange... pour sauver la ligne de train Marche – Liège (+ investissements pour maintenir la sécurité et qualité de la ligne) + STOP à la fermeture des gares
- Instaurer un circuit de transports en commun pour tous les villages
- Transporter les enfants en hippomobile
- Minibus pouvant servir à tous les services (aînés, écoles, extrascolaire, stages, crèches, services culturels, clubs sportifs...)
- Disposer d'un minibus à la demande
- Faire connaître à la population des villages les possibilités de covoiturage
- Développer un système de voitures partagées
- Créer un taxi social (type Cap Cinacien)
- Mise en place d'un service (navette, taxi) social pour des déplacements ponctuels
- Communiquer sur ce qui existe en dehors des TEC (renforcer les projets de taxi social, de covoiturage...)
- Disposer de véhicules légers électriques au niveau du village Et/ou combiner cela avec un service de dépannage pour les produits de base, certains services...

→ Réactions des participants :

- Une demande conjointe de plusieurs communes pour la création d'une ligne de bus Marche-Liège a déjà été introduite mais le dossier est bloqué pour l'instant faute de fonds.
- Plusieurs abris bus vont en effet être remplacés prochainement et plusieurs seront ajoutés (dont celui très attendu à Baillonville).
- La création de ligne de bus supplémentaires est très très difficile à obtenir.

Ndlr : néanmoins, en septembre 2008, la commune avait obtenu que le TEC crée une nouvelle ligne de bus en horaire scolaire (Barvaux-Condroz, Havelange, Somme-Leuze (2 arrêts), Baillonville et Rabozée pour arriver à Marche). Outre le fait de la liaison directe, la bonne nouvelle résidait aussi dans les horaires suivis par ce bus : passage à Somme-Leuze vers 7h45 le matin (pour arriver à Marche entre 8h05 et 8h15 selon les écoles) et retour à 16h38 à Somme-Leuze. Les étudiants (et les autres utilisateurs) quittaient donc Somme-Leuze vers 7h45 au lieu de... 6h40 et le retour était un peu plus rapide (16h38 au lieu de 17h10). Cette nouvelle offre a connu un beau succès et il a fallu dédoubler la ligne.

- Calqués sur les horaires scolaires, les horaires de bus sont peu adaptés aux aînés qui arrivent avant l'ouverture des grandes surfaces ou attendent en gare l'heure valide pour bénéficier du tarif préférentiel de la SNCB.
- Ne peut-on pas imaginer la réouverture de la gare de Hogne ? → Cette idée semble difficilement réalisable vu que la tendance est davantage à la fermeture qu'à la réouverture. On peut toutefois interroger la SNCB sur la masse critique nécessaire pour une réouverture.
- La création d'un service de taxi social coûte très cher et ne doit pas concurrencer les autres services, qu'ils soient privés (taxi classique), associatifs ou publics. En pratique, il existe déjà des solutions via les mutuelles, la Croix-Rouge (pour les trajets médicaux), le CPAS et la Maison des aînés pour leurs bénéficiaires... Les Passagers du Pays fonctionnent via un réseau de bénévoles, à un coût de 0,35 €/km (soit le prix de revient de la voiture tout compris, le chauffeur n'étant pas indemnisé). La Province de Luxembourg intervient pour les assurances ; une demande en ce sens est introduite auprès de la Province de Namur. → Pour le reste, il faut redévelopper la solidarité, encourager le covoiturage. Utiliser la plate-forme du Sel de Somme ?
- Plusieurs zones de covoiturage existent sur la commune mais sont peu utilisées alors qu'une communication a été faite. (ex : voitures de chaque côté du pont de Sinsin et aucune voiture dans la zone réservée). Par ailleurs, si beaucoup de gens sont intéressés par le principe, peu se lancent réellement dans la pratique. Il faut accepter de modifier ses horaires et perdre quelque peu en souplesse. Les mentalités doivent encore évoluer. Pourquoi pas les y inciter progressivement ? Par ex : une journée par mois, je covoiture. Puis une par semaine...

Rem : deux questions seront traitées lors de la réunion « mobilité lente et sécurité routière » : 1) la création d'une voie lente depuis Hogne jusque Marche. 2) Mettre la N4 sur une seule bande à Hogne

→ En résumé, pistes à creuser :

- Enquête auprès des aînés via le CCA
- Rencontres intergénérationnelles via le CCA et CCE
- Campagne d'information à l'attention des aînés sur « comment rester à la maison le plus longtemps possible »
- Logement tremplin
- Logement public kangourou ou parrainage d'une initiative privée d'un logement intergénérationnel
- Complexe de logements mixtes à Noiseux (2 logements pour jeunes ménages à l'étage, 2 logements pour personnes âgées au rez, 1 maison familiale et 1 logement pour un couple handicapé moteur ou mental léger)
- Interroger la SNCB sur la masse critique nécessaire pour la réouverture d'une gare
- Créer une plate-forme de bénévoles pour les transports ?
- Trouver de nouvelles formes de communication pour encourager le covoiturage
- Une action d'accueil des nouveaux habitants
- Un courrier de la commune adressé à la Poste pour élargir les horaires d'ouverture
- Une feuille de couleur détachable en fin du « Direct » pour les services

5. Conclusion

La FRW rappelle le calendrier des Groupes de travail et invite les participants à en parler autour d'eux (*Des flyers sont à leur disposition*). Toutes les réunions ont lieu à 20h à la salle du Conseil

- **Lundi 21 octobre 2013** : Services aux personnes (enfance et jeunesse)
- **Lundi 18 novembre 2013** : Agriculture
- **Lundi 25 novembre 2013** : Energie
- **Lundi 2 décembre 2013** : Energie (suite)

Madame Lecomte remercie l'assemblée de ses contributions.

La Présidente de la CLDR,

Valérie LECOMTE

La Fondation Rurale de Wallonie,

Florence LESUISSE & Alain JACQUET



Julie HAUTENAUVE (Responsable administrative) :
086/32.02.62 ou julie.hautenauve@sommeleuze.be
Valérie LECOMTE (1^{ère} Echevine et Présidente de la CLDR) :
0496/92.88.26 ou babouber@skynet.be

Florence LESUISSE et Alain JACQUET
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 Marloie
084/21.98.60 ou famenne@frw.be

